

Chapitre 44

BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les bois en copeaux, en éclats, concassés, moulus ou pulvérisés, des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires (n° 12.11);
 - b) les bambous et autres matières de nature ligneuse des espèces utilisées principalement en vannerie ou en sparterie, bruts, même fendus, sciés longitudinalement ou coupés de longueur (n° 14.01);
 - c) les bois en copeaux, en éclats, moulus ou pulvérisés des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage (n° 14.04);
 - d) les charbons activés (n° 38.02);
 - e) les articles du n° 42.02;
 - f) les ouvrages du Chapitre 46;
 - g) les chaussures et leurs parties, du Chapitre 64;
 - h) les articles du Chapitre 66 (les parapluies, les cannes et leurs parties, par exemple);
 - ij) les ouvrages du n° 68.08;
 - k) la bijouterie de fantaisie du n° 71.17;
 - l) les articles de la Section XVI ou de la Section XVII (pièces mécaniques, boîtiers, enveloppes, cabinets pour machines et appareils et pièces de charonnage, par exemple);
 - m) les articles de la Section XVIII (les cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et les instruments de musique et leurs parties, par exemple);
 - n) les parties d'armes (n° 93.05);
 - o) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
 - p) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - q) les articles du Chapitre 96 (pipes, parties de pipes, boutons et crayons, par exemple) à l'exclusion des manches et montures, en bois, pour articles du n° 96.03;
 - r) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
2. Au sens du présent Chapitre, on entend par *bois dits « densifiés »* le bois massif ou constitué par des placages, ayant subi un traitement chimique ou physique (pour le bois constitué par des placages, ce traitement doit être plus poussé qu'il n'est nécessaire pour assurer la cohésion) de nature à provoquer une augmentation sensible de la densité ou de la dureté, ainsi qu'une plus grande résistance aux effets mécaniques, chimiques ou électriques.
3. Pour l'application des n°s 44.14 à 44.21, les articles en panneaux de particules ou panneaux similaires, en panneaux de fibres, en bois stratifiés ou en bois dits « densifiés » sont assimilés aux articles correspondants en bois.
4. Les produits des n°s 44.10, 44.11 ou 44.12 peuvent être travaillés de manière à obtenir les profils admis pour les bois du n° 44.09, cintrés, ondulés, perforés, découpés ou obtenus sous des formes autres que carrée ou rectangulaire ou soumis à toute autre ouvraison, pour autant que celle-ci ne leur confère pas le caractère d'articles d'autres positions.
5. Le n° 44.17 ne couvre pas les outils dont la lame, le tranchant, la surface travaillante ou toute autre partie travaillante est constitué par l'une quelconque des matières mentionnées dans la Note 1 du Chapitre 82.
6. Sous réserve de la Note 1 ci-dessus et sauf dispositions contraires, le terme *bois*, dans un libellé de position du présent Chapitre, s'applique également au bambou et aux autres matières de nature ligneuse.

Notes de sous-positions.

1. Aux fins du n° 4401.31, l'expression *boulettes de bois* désigne les sous-produits, tels que les éclats de coupe, les sciures ou les bois en plaquettes, issus de l'industrie mécanique de transformation du bois, de l'industrie du meuble ou d'autres activités

de transformation du bois, agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids. Ces boulettes sont de forme cylindrique, dont le diamètre et la longueur n'excèdent pas respectivement 25 mm et 100 mm.

2. Au sens des n^{os} 4403.41 à 4403.49, 4407.21 à 4407.29, 4408.31 à 4408.39 et 4412.31, on entend par *bois tropicaux* les types de bois suivants :

Abura, Acajou d'Afrique, Afrormosia, Ako, Alan, Andiroba, Aningré, Avodiré, Azobé, Balau, Balsa, Bossé clair, Bossé foncé, Cativo, Cedro, Dabema, Dark Red Meranti, Dibétou, Doussié, Framiré, Freijo, Fromager, Fuma, Geronggang, Ilomba, Imbuia, Ipé, Iroko, Jaboty, Jelutong, Jequitiba, Jongkong, Kapur, Kempas, Keruing, Kosipo, Kotibé, Koto, Light Red Meranti, Limba, Louro, Maçaranduba, Mahogany, Makoré, Mandioqueira, Mansonia, Mengkulang, Meranti Bakau, Merawan, Merbau, Merpauh, Mersawa, Moabi, Niangon, Nyatoh, Obeche, Okoumé, Onzabili, Orey, Ovengkol, Ozigo, Padauk, Paldao, Palissandre de Guatemala, Palissandre de Para, Palissandre de Rio, Palissandre de Rose, Pau Amarelo, Pau Marfim, Pulai, Pumah, Quaruba, Ramin, Sapelli, Saqui-Saqui, Sepetir, Sipo, Sucupira, Suren, Tauari, Teak, Tiama, Tola, Virola, White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti.

Note statistique. (N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du *Tarif des douanes*.)

1. Au sens des n^{os} de classement 4401.21.00.00 et 4401.22.00.00, l'unité de mesure (tonne) se rapporte au poids du bois en plaquettes ou en particules, séché au fourneau.

Si le poids « séché au fourneau » n'est pas indiqué, convertir en tonnes métriques le nombre d'« unités » montré à l'aide des facteurs suivants :

- a) Unités de bois résineux de la côte ouest : multiplier par 0,861
 - b) Unités de bois résineux d'autres régions : multiplier par 0,726
 - c) Unités de bois feuillu : multiplier par 1,04
- OU
- d) Unités dont le poids anhydre est indiqué : multiplier par 1,09
 - e) Unités dont le poids humide est indiqué : multiplier par 0,45

L'« unité » est le terme quantitatif couramment utilisé dans l'industrie et comprend 200 pieds cubes de bois en plaquettes ou en particules non compactées, humide ou sec.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.01		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires.			
4401.10.00	00	-Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Bois en plaquettes ou en particules :			
4401.21.00	00	-De conifères	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4401.22.00	00	--Autres que de conifères	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires :			
4401.31.00	00	--Boulettes de bois	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4401.39.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Sciures, non agglomérées.....	KGM		
		20 ---- -Bûches, en sciures agglomérées.....	KGM		
		30 ---- -Copeaux.....	KGM		
		90 ---- -Autres.....	KGM		
44.02		Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré.			
4402.10		-De bambou			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4402.10.10	--	Charbon de bois (autre que le charbon de coques ou de noix), contenant 10 % ou moins en poids de liant		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----- <i>-En briquettes</i>	TNE		
	90	----- <i>-Autres</i>	TNE		
4402.10.90 00	--	Autres	TNE	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4402.90		-Autres			
4402.90.10	--	Charbon de coquilles de noix de coco devant servir à la fabrication de charbon activé; Charbon de bois (autre que le charbon de coques ou de noix), contenant 10 % ou moins en poids de liant		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----- <i>-Charbon de coquilles de noix de coco, devant servir à la fabrication de charbon activé</i>	TNE		
		----- <i>-Charbon de bois, autre que le charbon de coques ou de noix, contenant 10 % ou moins en poids de liant :</i>			
	21	----- <i>-En briquettes</i>	TNE		
	29	----- <i>-Autres</i>	TNE		
4402.90.90	--	Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----- <i>-Briquettes de charbon de bois</i>	TNE		
	90	----- <i>-Autres</i>	TNE		
44.03		Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris.			
4403.10.00		-Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----- <i>-Poteaux pour lignes téléphoniques, télégraphiques ou électriques :</i>			
	11	----- <i>-D'une longueur n'excédant pas 11 mètres</i>	MTR		
	12	----- <i>-D'une longueur excédant 11 mètres</i>	MTR		
	20	----- <i>-Pieux et poteaux de clôture, non appointés ni fendus</i>	-		
	90	----- <i>-Autres</i>	MTQ		
4403.20.00		-Autres, de conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----- <i>-Poteaux pour lignes téléphoniques, télégraphiques ou électriques :</i>			
	11	----- <i>-D'une longueur n'excédant pas 11 mètres</i>	MTR		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
12	----	-D'une longueur excédant 11 mètres.....	MTR		
20	----	-Pieux et poteaux de clôture, non appointés ni fendus.....	NMB		
	----	-Bois de trituration (bois à pâtes) :			
31	----	-Épinettes, sapins ou baumiers.....	MTQ		
39	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres, épinettes :			
41	----	-Blanches ou noires.....	MTQ		
49	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres, pins :			
51	----	-Ponderosas.....	MTQ		
52	----	-Jaunes.....	MTQ		
53	----	-Blancs.....	MTQ		
59	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres, pruches et sapins véritables :			
61	----	-Pruches de l'ouest.....	MTQ		
62	----	-Autres pruches.....	MTQ		
63	----	-Sapins véritables, y compris baumiers.....	MTQ		
	----	-Autres, cèdres :			
71	----	-Thuyas géants.....	MTQ		
72	----	-Jaunes de Chypres.....	MTQ		
79	----	-Autres.....	MTQ		
80	----	-Sapins de Douglas.....	MTQ		
90	----	-Autres.....	MTQ		
		-Autres, de bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			
4403.41.00	00	--Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4403.49.00	00	--Autres	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres :			
4403.91.00		--De chêne (<i>Quercus spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Chêne rouge</i>	MTQ		
	90	---- <i>-Autres</i>	MTQ		
4403.92.00	00	--De hêtre (<i>Fagus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4403.99.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Bois de trituration (bois à pâtes) :			
		11 ----Peupliers ou trembles	MTQ		
		19 ----Autres.....	MTQ		
		20 ----Échalas, pieux ou poteaux	MTQ		
		30 ----Autres, peupliers ou trembles.....	MTQ		
		----Autres, bouleaux :			
		41 ----Jaunes.....	MTQ		
		49 ----Autres.....	MTQ		
		50 ----Autres, érables	MTQ		
		----Autres :			
		91 ----Cerisiers	MTQ		
		92 ----Frênes	MTQ		
		93 ----Noyers.....	MTQ		
		94 ----Ormes	MTQ		
		95 ----Paulownias.....	MTQ		
		96 ----Tulipiers (peupliers jaunes)	MTQ		
		99 ----Autres.....	MTQ		
44.04		Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires.			
4404.10.00	00	-De conifères	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4404.20.00	00	-Autres que de conifères	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4405.00.00		Laine (paille) de bois; farine de bois.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ----Laine (paille) de bois	KGM		
		20 ----Farine de bois.....	KGM		
44.06		Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires.			
4406.10.00		-Non imprégnées		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-----Voie normale	NMB		
	90	-----Autres	NMB		
4406.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Voie normale	NMB		
	20	-----D'aiguillage	NMB		
	90	-----Autres	NMB		
44.07		Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm.			
4407.10.00		-De conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-----Collés par assemblage en bout, traités, ou combinaisons d'espèces :			
	11	-----Collés par assemblage en bout.....	MTQ		
	12	-----Autres, traités avec de la peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation	MTQ		
	13	-----Autres, épinettes, pins, sapins (E-P-S)	MTQ		
	14	-----Autres, pruches de l'ouest et sapins gracieux (pruche-sapin).....	MTQ		
		-----Autres, mélèzes, y compris tamaracs, épinettes, séquoias, pruches ou sapins véritables, y compris baumiers, rabotés :			
	21	-----Mélèzes, y compris tamaracs.....	MTQ		
	22	-----Épinettes Sitka	MTQ		
	23	-----Épinettes, sauf Sitka	MTQ		
	24	-----Séquoias	MTQ		
	25	-----Pruches	MTQ		
	26	-----Sapins véritables, y compris baumiers.....	MTQ		
		-----Autres, mélèzes, y compris tamaracs, épinettes, séquoias, pruches ou sapins véritables, y compris baumiers, bruts :			
	31	-----Mélèzes, y compris tamaracs.....	MTQ		
	32	-----Épinettes Sitka	MTQ		
	33	-----Épinettes, sauf Sitka	MTQ		
	34	-----Séquoias	MTQ		
	35	-----Pruches	MTQ		
	36	-----Sapins véritables, y compris baumiers.....	MTQ		
		-----Autres, pins, rabotés :			
	41	-----Ponderosas	MTQ		
	42	-----Rouges	MTQ		
	43	-----Argentés	MTQ		
	44	-----De Murray	MTQ		
	45	-----Jaunes	MTQ		
	46	-----À balais, à feuilles longues, à trochets, à feuilles courtes, d'Elliott et de Virginie	MTQ		
	49	-----Autres	MTQ		
		-----Autres, pins, bruts :			
	51	-----Ponderosas	MTQ		
	52	-----Rouges	MTQ		
	53	-----Argentés	MTQ		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
54	----	-De Murray	MTQ		
55	----	-Jaunes.....	MTQ		
56	----	-À balais, à feuilles longues, à trochets, à feuilles courtes, d'Elliott et de Virginie	MTQ		
59	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres, cèdres, rabotés :			
61	----	-Thuyas géants.....	MTQ		
62	----	-Jaunes.....	MTQ		
69	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres, cèdres, bruts :			
71	----	-Thuyas géants.....	MTQ		
72	----	-Jaunes.....	MTQ		
79	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres, sapins de Douglas :			
81	----	-Bruts, ayant une dimension inférieure à 5,1 cm.....	MTQ		
82	----	-Bruts, ayant une dimension égale ou supérieure à 5,1 cm mais inférieure à 12,7 cm.....	MTQ		
83	----	-Bruts, ayant une dimension égale ou supérieure à 12,7 cm.....	MTQ		
89	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres :			
91	----	-Rabotés.....	MTQ		
92	----	-Bruts.....	MTQ		
-De bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :					
4407.21.00	00	--Mahogany (Swietenia spp.)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4407.22.00		--Virola, Imbuia et Balsa		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Virola	MTQ		
		20 ---- -Imbuia.....	MTQ		
		30 ---- -Balsa	MTQ		
4407.25.00	00	--Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4407.26.00	00	--White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4407.27.00	00	-Sapelli	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4407.28.00	00	-Iroko	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4407.29.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Teak.....	MTQ		
	90	-----Autres.....	MTQ		
		-Autres :			
4407.91.00		-De chêne (<i>Quercus spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-----Chêne rouge :			
	11	-----Bruts.....	MTQ		
	19	-----Autres.....	MTQ		
		-----Autres :			
	91	-----Bruts.....	MTQ		
	99	-----Autres.....	MTQ		
4407.92.00		-De hêtre (<i>Fagus spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Bruts.....	MTQ		
	90	-----Autres.....	MTQ		
4407.93.00		-D'érable (<i>Acer spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Érable dur.....	MTQ		
	90	-----Autres.....	MTQ		
4407.94.00	00	-De cerisier (<i>Prunus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4407.95.00	00	-De frêne (<i>Fraxinus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4407.99.00	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Peupliers, trembles, noyers ou tilleuls :			
12		----Peupliers ou trembles	MTQ		
13		----Noyers.....	MTQ		
14		----Tilleuls	MTQ		
		----Bouleaux ou ormes :			
21		----Bouleaux	MTQ		
22		----Ormes	MTQ		
		----Noyers blancs d'Amérique, pacaniers, aulnes d'Orégon ou peupliers jaunes :			
31		----Noyers blancs d'Amérique ou pacaniers.....	MTQ		
32		----Aulnes d'Orégon.....	MTQ		
33		----Peupliers jaunes (tulipiers).....	MTQ		
90		----Autres.....	MTQ		
44.08		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaquéés ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm.			
4408.10		-De conifères			
4408.10.10	--	-Feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ----Sapins de Douglas	MTK		
		20 ----Cèdres.....	MTK		
		90 ----Autres.....	MTK		
4408.10.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ----Sapins de Douglas	MTK		
		20 ----Cèdres.....	MTK		
		90 ----Autres.....	MTK		
		-De bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4408.31.00	00	-Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4408.39.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Acajous d'Afrique.....	MTK		
	20	----Acajous d'Amérique.....	MTK		
	90	----Autres.....	MTK		
4408.90		-Autres			
4408.90.10		--Feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Cerisiers, chênes, noyers, bouleaux, érables ou ormes, non renforcés :			
	11	----Cerisiers.....	MTK		
	12	----Chênes rouges.....	MTK		
	13	----Autres chênes.....	MTK		
	14	----Noyers.....	MTK		
	15	----Bouleaux.....	MTK		
	16	----Érables.....	MTK		
	17	----Ormes.....	MTK		
		----Autres, non renforcés :			
	21	----Frênes.....	MTK		
	29	----Autres.....	MTK		
	30	----Renforcés.....	MTK		
4408.90.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Cerisiers, chênes, noyers, bouleaux, érables ou ormes, non renforcés :			
	11	----Cerisiers.....	MTK		
	12	----Chênes rouges.....	MTK		
	13	----Autres chênes.....	MTK		
	14	----Noyers.....	MTK		
	15	----Bouleaux.....	MTK		
	16	----Érables.....	MTK		
	17	----Ormes.....	MTK		
		----Autres, non renforcés :			
	21	----Frênes.....	MTK		
	29	----Autres.....	MTK		
	30	----Renforcés.....	MTK		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.09		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout.			
4409.10.00		-De conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Pour chevilles	-		
	20	---- -Lames de planchers	MTK		
		---- -Moulures :			
	31	---- -Pour construction	MTR		
	39	---- -Autres	MTR		
	40	---- -Parements			
		MTK		
	90	---- -Autres	MTQ		
		-Autres que de conifères :			
4409.21.00		--En bambou		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Parquets	MTK		
	90	---- -Autres	MTQ		
4409.29		--Autres			
4409.29.10 00		--Parquets en chêne (<i>Quercus spp.</i>)	MTK	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4409.29.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Pour chevilles	MTR		
		---- -Moulures :			
	21	---- -Pour construction	MTR		
	29	---- -Autres	MTR		
	30	---- -Parements			
		MTK		
		---- -Parquets, sauf en chêne :			
	41	---- -Érables	MTK		
	49	---- -Autres	MTK		
	90	---- -Autres	MTQ		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.10		Panneaux de particules, panneaux dits « oriented strand board » (OSB) et panneaux similaires (par exemple « waferboards »), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		-De bois :			
4410.11.00	00	-Panneaux de particules	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4410.12.00	00	-Panneaux dits « oriented strand board » (OSB)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4410.19.00	00	-Autres	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4410.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
44.11		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		-Panneaux de densité moyenne (dits « MDF ») :			
4411.12.00		-D'une épaisseur n'excédant pas 5 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
	11	---- -Parements de portes.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -Autres :			
	91	---- -Parements de portes.....	KGM		
	99	---- -Autres.....	KGM		
4411.13.00		-D'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
	11	-----Parements de portes.....	KGM		
	19	-----Autres.....	KGM		
		-----Autres :			
	91	-----Parements de portes.....	KGM		
	92	-----Parquets stratifiés.....	MTK		
	99	-----Autres.....	KGM		
4411.14.00		--D'une épaisseur excédant 9 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-----Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
	11	-----Parements de portes.....	KGM		
	19	-----Autres.....	KGM		
		-----Autres :			
	91	-----Parements de portes.....	KGM		
	92	-----Parquets stratifiés.....	MTK		
	99	-----Autres.....	KGM		
		-Autres :			
4411.92		--D'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³			
4411.92.10		-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface; Imprégnés de résine, renfermant au moins 17 % en poids de résine de phénol-formaldéhyde, devant servir à la fabrication de contre-plaqués recouverts ou de panneaux de particules recouverts		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-----Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
	11	-----Parements de portes.....	KGM		
	19	-----Autres.....	KGM		
		-----Imprégnés de résine, renfermant au moins 17 % en poids de résine de phénol-formaldéhyde, devant servir à la fabrication de contreplaqués recouverts ou de panneaux de particules recouverts :			
	21	-----Parements de portes.....	KGM		
	29	-----Autres.....	KGM		
4411.92.90		-- -Autres		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Parements de portes.....	KGM		
	20	-----Parquets stratifiés.....	MTK		
	90	-----Autres.....	KGM		
4411.93.00		--D'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-----Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface :			
	11	-----Parements de portes.....	KGM		
	19	-----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- -Autres :			
		91 ---- -Parements de portes.....	KGM		
		99 ---- -Autres.....	KGM		
4411.94.00	00	-D'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
44.12		Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires.			
4412.10		-En bambou			
4412.10.10		-- -Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
		90 ---- -Autres.....	MTQ		
4412.10.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 2 de sous- positions du présent Chapitre :			
		11 ---- -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
		19 ---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Contenant au moins un panneau de particules :			
		21 ---- -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
		29 ---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
		99 ---- -Autres.....	MTQ		
		-Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm :			
4412.31		-- -Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4412.31.10 00	--	-Panneaux de contreplaqué d'acajou de lauan non finis, qualité d'intérieur, d'une épaisseur d'au plus 6,35 mm et d'une largeur d'au moins 1,1 m, dont l'arête a été dégraissée ou non mais dont l'ouvraison n'est pas supérieure au ponçage, devant servir à la fabrication de panneaux muraux intérieurs grainés ou à motifs imprimés ou incrustés	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4412.31.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface :</i>			
		11 ---- <i>-Parements de portes en acajou</i>	MTQ		
		13 ---- <i>-Autres, en acajou</i>	MTQ		
		19 ---- <i>-Autres</i>	MTQ		
		80 ---- <i>-Autres parements de portes en acajou.....</i>	MTQ		
		90 ---- <i>-Autres</i>	MTQ		
4412.32		--Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères			
4412.32.10	--	-Devant servir à la fabrication de panneaux de contreplaqué de bois dur pour planchers		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- <i>-Bouleaux</i>	MTQ		
		20 ---- <i>-Érables</i>	MTQ		
		90 ---- <i>-Autres</i>	MTQ		
4412.32.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface :</i>			
		11 ---- <i>-Bouleaux</i>	MTQ		
		12 ---- <i>-Noyers.....</i>	MTQ		
		13 ---- <i>-Érables</i>	MTQ		
		19 ---- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
		90 ---- <i>-Autres</i>	MTQ		
4412.39		--Autres			
4412.39.10 00	--	-À revêtement de métal sur au moins une surface	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4412.39.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Non recouverts en surface, ou recouverts en surface d'une matière claire ou transparente qui ne masque pas le fil, la texture ou les marques naturelles du pli extérieur :			
		11 ----- À pli extérieur de pins à balais, de pins à feuilles longues, de pins à feuilles courtes, de pins cembro, de pins d'Elliott, de pins à trochets ou de pins de Virginie.....	MTQ		
		12 ----- À pli extérieur de pins de Parana	MTQ		
		13 ----- À pli extérieur de pins d'Écosse	MTQ		
		14 ----- À pli extérieur d'autres sortes de pins	MTQ		
		15 ----- À pli extérieur de sapins de Douglas, d'une épaisseur totale n'excédant pas 9,5 mm	MTQ		
		16 ----- À pli extérieur de sapins de Douglas, d'une épaisseur totale excédant 9,5 mm mais n'excédant pas 15,875 mm.....	MTQ		
		17 ----- À pli extérieur de sapins de Douglas, d'une épaisseur totale excédant 15,875 mm	MTQ		
		19 ----- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres :			
		91 ----- À pli extérieur de pins à balais, de pins à feuilles longues, de pins à feuilles courtes, de pins cembro, de pins d'Elliott, de pins à trochets ou de pins de Virginie.....	MTQ		
		92 ----- À pli extérieur d'autres sortes de pins	MTQ		
		93 ----- À pli extérieur de sapins de Douglas, d'une épaisseur totale n'excédant pas 9,5 mm	MTQ		
		94 ----- À pli extérieur de sapins de Douglas, d'une épaisseur totale excédant 9,5 mm mais n'excédant pas 15,875 mm.....	MTQ		
		95 ----- À pli extérieur de sapins de Douglas, d'une épaisseur totale excédant 15,875 mm	MTQ		
		99 ----- -Autres.....	MTQ		
		-Autres :			
4412.94	--	-A à âme panneautée, lattée ou lamellée			
4412.94.10	--	-Ayant un pli extérieur en bois de conifères, contenant au moins un panneau de particules; Planches à noyau de contreplaqué ou panneaux de particules à tronçon de bois, plaqués acajou, devant servir à la fabrication de montants de porte		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Ayant un pli extérieur en bois de conifères, contenant au moins un panneau de particules :			
		11 ----- -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
		19 ----- -Autres.....	MTQ		
		20 ----- -Planches à noyau de contreplaqué ou panneaux de particules à tronçon de bois, plaqués acajou, devant servir à la fabrication de montants de porte.....	MTQ		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4412.94.90	- - -	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----- <i>-Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :</i>			
	11	----- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	19	----- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
		----- <i>-Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, contenant au moins un panneau de particules :</i>			
	21	----- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	29	----- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
		----- <i>-Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, autres :</i>			
	31	----- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	39	----- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
		----- <i>-Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :</i>			
	41	----- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	49	----- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
		----- <i>-Autres :</i>			
	91	----- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	99	----- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
4412.99	- - -	-Autres			
4412.99.10	- - -	-Contenant au moins un panneau de particules; Planches à noyau de contreplaqué ou panneaux de particules à tronçon de bois, plaqués acajou, devant servir à la fabrication de montants de porte		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----- <i>-Contenant au moins un panneau de particules :</i>			
	11	----- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	19	----- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
	20	----- <i>-Planches à noyau de contreplaqué ou panneaux de particules à tronçon de bois, plaqués acajou, devant servir à la fabrication de montants de porte</i>	MTQ		
4412.99.90	- - -	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		- - - - -Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			
11		- - - - -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
19		- - - - -Autres.....	MTQ		
		- - - - -Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, contenant au moins un panneau de particules :			
21		- - - - -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
29		- - - - -Autres.....	MTQ		
		- - - - -Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, autres :			
31		- - - - -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
39		- - - - -Autres.....	MTQ		
		- - - - -Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			
41		- - - - -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
49		- - - - -Autres.....	MTQ		
		- - - - -Autres :			
91		- - - - -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
99		- - - - -Autres.....	MTQ		
4413.00.00	00	Bois dits « densifiés », en blocs, planches, lames ou profilés.	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4414.00.00		Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
	10	- - - - -Pour photographies.....	NMB		
	20	- - - - -Pour miroirs.....	NMB		
	90	- - - - -Autres.....	NMB		
44.15		Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois.			
4415.10		-Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4415.10.10 00	--	Conteneurs réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douane, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4415.10.80	--	Autres caisses, caissettes et cageots		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Caissets et caissettes.....	NMB		
	20	---- -Cageots.....	NMB		
4415.10.90	--	Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Tambours (tourements) pour câbles.....	NMB		
	20	---- -Coffres et trémies.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
4415.20.00 00		Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4416.00.00		Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Futailles de chêne, utilisées pour la fermentation ou le vieillissement des boissons alcoolisées; Merrains, cercles et fonçures, de barils et barillets.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
4417.00		Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.			
4417.00.10 00	--	Manches de haches, bêches, pelles à main, houes à main, râteaux à main et fourches à main, simplement tournés; Manches de faux	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4417.00.90	--	Autres		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		10 - - - - -Dos et blocs, pour brosses ou balais	-		
		20 - - - - -Manches, pour brosses, balais ou vadrouilles	-		
		30 - - - - -Formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures	-		
		40 - - - - -Maillets et mailloches	-		
		80 - - - - -Autres manches d'outils	-		
		90 - - - - -Autres	-		
44.18		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (« shingles » et « shakes »), en bois.			
4418.10		-Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles			
4418.10.10	00	- - -Encadrements de fenêtres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4418.10.90	00	- - -Autres	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4418.20.00		-Portes et leurs cadres, chambranles et seuils		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - - - -Portes :			
		11 - - - - -Montées	NMB		
		12 - - - - -Unies	NMB		
		13 - - - - -À persiennes	NMB		
		14 - - - - -De garage	NMB		
		19 - - - - -Autres	NMB		
		20 - - - - -Seuils	NMB		
		30 - - - - -Cadres et chambranles de portes	NMB		
4418.40.00	00	-Coffrages pour le bétonnage	-	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4418.50.00		-Bardeaux (« shingles » et « shakes »)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - - - -Bardeaux « shingles » :			
		11 - - - - -De thuyas géants	-		
		19 - - - - -Autres	-		
		20 - - - - -Bardeaux « shakes »	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4418.60.00	00	-Poteaux et poutres	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Panneaux assemblés pour revêtement de sol :			
4418.71.00		--Pour sols mosaïques		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Panneaux pour parquets	MTK		
	90	----Autres	-		
4418.72.00		--Autres, multicouches		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Panneaux pour parquets	MTK		
	90	----Autres	-		
4418.79.00		--Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Panneaux pour parquets	MTK		
	90	----Autres	-		
4418.90.00		-Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Panneaux cellulaires en bois.....	-		
	20	----Cintres stratifiés.....	-		
	30	----Panneaux et cloisons préfabriqués, pour bâtiments.....	-		
	40	----Autres éléments de charpente, usinés	-		
	90	----Autres	-		
4419.00.00		Articles en bois pour la table ou la cuisine.		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
	10	----Rouleaux à pâtisserie.....	-		
	20	----Plateaux à fromage	-		
	30	----Étagères à épices.....	-		
	90	----Autres	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.20		Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94.			
4420.10.00	00	-Statuettes et autres objets d'ornement, en bois	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
4420.90.00		-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Porte-manteaux ou porte-chapeaux.....	-		
	20	---- -Coffrets, écrins et étuis, pour bijouterie ou orfèvrerie, ouvrages similaires	NMB		
	30	---- -Appui-livres.....	-		
	90	---- -Autres	-		
44.21		Autres ouvrages en bois.			
4421.10.00	00	-Cintres pour vêtements	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 3 %
4421.90		-Autres			
4421.90.10		---Traverses, forées; Modèles de filières, devant être utilisés comme succédanés de bleus dans la fabrication, l'assemblage, le montage, l'installation, la conduite ou l'entretien de machines, d'appareils de contrôle, de moteurs, de dispositifs, d'instruments, de matériel d'usines et de leurs parties; Jantes de roues en chicorée ou en chêne; Moules pour meules de foin; Moulures (autres que les marchandises de la position 44.09), profilées, et non plus travaillées que traitées par des matières ignifuges, des mastics, des bouche-pores, de la cire, de l'huile, de la teinture, du vernis, de la peinture ou de l'émail; Bois de selles et étriers; Rais et formes de cordonniers simplement tournés; Treillages pour clôtures		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Traverses forées.....	-		
	20	---- -Modèles de filières, devant être utilisés comme succédanés de bleus dans la fabrication, l'assemblage, le montage, l'installation, la conduite ou l'entretien de machines, d'appareils de contrôle, de moteurs, de dispositifs, d'instruments, de matériel d'usines et de leurs parties.....	-		
	30	---- -Moulures (autres que les marchandises de la position n° 44.09), profilées, et non plus travaillées que traitées par des matières ignifuges, des mastics, des bouche-pores, de la cire, de l'huile, de la teinture, du vernis, de la peinture ou de l'émail	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Treillages pour clôtures; Bois de selles et étriers; J antes de roues en chicorée ou en chêne; Rais et formes de cordonniers, simplement tournés; Moules pour meules de foin :			
41	-----	Treillages pour clôtures	-		
49	-----	Autres	-		
4421.90.30	00	-----Stores vénitiens	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 3 %
4421.90.40		-----Autres stores; Étiquettes; Enseignes, lettres et chiffres; Rouleaux pour stores		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 3 %
	10	-----Enseignes	-		
	20	-----Lettres et chiffres	-		
	30	-----Rouleaux pour stores	-		
	40	-----Stores	-		
	50	-----Étiquettes	-		
4421.90.50		-----Cercueils et bières; Établissements de menuisiers et tréteaux		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr. TPG : 5 %
	10	-----Cercueils, bières et boîtes de cercueil	NMB		
	20	-----Établissements de menuisiers et tréteaux	-		
4421.90.90		-----Autres		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Bobines et canettes	NMB		
	20	-----Échelles	-		
	40	-----Brochettes, abaisse-langues, bâtonnets pour crème glacée, bâtonnets mélangeurs et autres menus objets similaires	-		
	50	-----Persiennes, paravents ou auvents	-		
	60	-----Piquets, palis, poteaux ou traverses de clôtures, sciés, autres que ceux des nos 44.03 ou 44.04	-		
	80	-----Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance (toilettes)	NMB		
		-----Autres :			
	94	-----Goujons	-		
	99	-----Autres	-		